

D'ailleurs, l'attitude d'hostilité anticipée contre le gouvernement qu'a prise la majorité de cette Assemblée, et des déclarations déjà rendues publiques, nous ont enlevé jusqu'à l'espérance que le budget pût être voté par vous.

Si l'avis du Sénat est conforme à la demande du président de la République, une Chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, aura tout le temps nécessaire pour pourvoir aux services de l'exercice prochain. Le gouvernement se hâtera donc à vous demander quelques lois urgentes qui touchent à des intérêts graves et que vous ne voudrez pas laisser en souffrance (Applaudissements à droite. Mouvement divers.)

M. GAMBETTA demande la mise à l'ordre du jour du rapport de M. Girard sur le compte de liquidation. On n'a pas attendu l'avis du nouveau cabinet pour pourvoir à ces besoins. (Applaudissements à gauche et au centre.)

La Chambre décide que le projet de loi relatif au compte de liquidation sera placé en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

Après le dépôt de divers projets de lois, M. Naquet demande la mise à l'ordre du jour de la discussion sur les élections non encore validées.

M. BOURGEOIS demande qu'on discute, avant la dissolution, le rapport de la cour des Comptes sur les 263 millions dont M. Gambetta et les autres gouvernants du 4 septembre n'ont jamais pu justifier l'emploi! (Rumeurs à droite. Vifs applaudissements et rires à gauche.)

M. GAMBETTA demande que le gouvernement fasse distribuer ce travail de la cour des comptes sur lequel il compte, si ses adversaires ont encore quelque reste de bonne foi, pour dissiper tous les doutes (Exclamations à droite.)

M. BOURGEOIS n'admet pas que sa bonne foi puisse être mise en doute surtout par un homme dont on a pu dire qu'il avait exercé la dictature de l'inscapacité. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT regrette le caractère des interpellations personnelles qui ont accueilli les explications si naturelles que M. Gambetta a portées à la tribune. (Applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.)

M. ROBERT MITCHELL dit que M. le président n'est pas un président de cour d'assises et n'a pas à présenter la défense de M. Gambetta.

M. LE PRÉSIDENT rappelle M. Robert Mitchell à l'ordre.

Plusieurs membres à droite; rappelez-nous tous à l'ordre.

M. ROBERT MITCHELL demande la parole sur le rapport à l'ordre. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT ajoute que la façon dont M. Gambetta a été très-injustement accueilli à la tribune, ne justifie pas les expressions dont il s'est servi à l'égard de ses collègues.

Plusieurs membres à droite: Qu'il les retire! (Bruit.)

M. CAILLAUX, ministre des finances, demande la mise à l'ordre du jour des lois particulièrement urgentes. Après le projet sur le compte de liquidation viennent des projets de lois relatifs à des crédits supplémentaires et le projet de loi sur les contributions directes qui peut être détaché de la loi générale du budget comme il a été fait l'année dernière.

Il s'agit de ne pas interrompre la marche des affaires dans le pays, les conseils généraux devant procéder au mois d'août au répartition des quatre contributions et l'administration ayant besoin d'un certain délai pour préparer les rôles. La Chambre ne voudra pas laisser en souffrance ces intérêts de premier ordre. (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la demande d'interpellation sur la politique du gouvernement.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR demande que la discussion ait lieu immédiatement.

M. BETHMONT dit que le ministre qui est devant la Chambre est le ministre du 24 mai, déjà jugé et condamné par l'Assemblée nationale. (Très bien! à gauche.) Les élections du mois de février ont été une déclaration éclatante du sentiment du pays.

M. PAUL DE CASSAGNAC dit qu'on a abusé du nom du maréchal, comme l'orateur s'est servi de celui de l'empereur. (Bruit.)

M. BETHMONT déclare ne s'être jamais servi du nom de l'empereur, et avoir répondu à cette allégation calomnieuse. (Bruit à droite.)

Après l'acte de 1873 qui a renversé l'illustre M. Thiers, on a assisté à une tentative de restauration monarchique. C'est dans ce but que, contrairement aux vrais intérêts du pays, est intervenu le vote du 24 mai.

Sans doute, on a tout d'abord déclaré comme on le fait aujourd'hui, qu'on ne changerait rien à l'ordre de choses établi.

Mais dès le lendemain, on a vu le ministre présidé par M. le duc de Broglie assister, impassible, à cette tentative de restauration. Faut-il donc s'étonner de voir toute la majorité républicaine protester contre un acte qui ressemble si fort à celui qui a suivi le 24 mai. (Applaudissements à gauche.)

Quels sont les actes de ce ministère? En quatre jours, comme si tout avait été préparé d'avance. (Applaudissements à gauche), et tout s'est fait, en effet, on a converti le pays de fonctionnaires ennemis de la République.

Pourquoi ce changement qui a dérangé l'Europe et alarmé les intérêts? C'est parce que le pays ne passait pas un jour davantage sous l'idée républicaine. (Interruptions à droite.)

M. ROBERT MITCHELL. — Cette allégation est fautive.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette observation est inconvenante.

M. ROBERT MITCHELL la maintient. (A l'ordre.)

La Chambre consultée par le président, inflige la censure à M. Robert Mitchell.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il constate à la face du pays que la minorité rend la discussion impossible. (Applaudissements à gauche), et qu'il ne tolérera pas la continuation d'un pareil scandale (Nouveau bruit.)

M. BETHMONT, continuant, dit que l'acte du 16 mai s'explique par les sympathies toujours croissantes du pays pour la République, et la nécessité pour les partis monarchiques d'enrayer cet admirable mouvement. La preuve de cette situation est dans la composition du ministère, où l'on cherchait en vain un homme croyant à la République. (Très bien! très-bien! à gauche.)

Les partis monarchiques n'ont pas caché leur jeu dans cette occasion. Ils n'ont rien que leur néant et leur impuissance à offrir au pays. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Ces partis monarchiques, l'orléanisme, la légitimité, qui a courbé la tête. (Réclamations à droite.) L'orateur déclare qu'il respecte le parti légitimiste, parce qu'il a une foi et que les autres n'ont que des appétits. (Applaudissements à gauche.)

Les légitimistes se sont d'abord tenu sur la réserve, s'ils ont cédé, c'est parce que le parti clérical se sentait perdu. (Très-bien sur les mêmes bancs). Ce parti auquel la forme du gouvernement est plus indifférente était atteint par l'ordre du jour voté par la Chambre.

Aussi l'acte d'autorité du 16 mai a-t-il été accompli. Le ministère est un ministère de coalition, d'impuissance, un ministère clérical. (Bruit divers, applaudissements à gauche.)

En face de ce ministère, le parti républicain ne pouvait être divisé, il s'agissait de la forme du gouvernement de la paix et du repos du pays. Chacun des membres de ce parti, quel que fut son programme, n'avait qu'un sentiment sur ces grands intérêts. C'est cette union qui dure depuis quatre ans et qui durera de manière à produire l'affermissement de la République et le soulagement de la France. (Applaudissements à gauche.)

M. DE FOURTOU, ministre de l'intérieur, répond que le désaccord entre la majorité de la Chambre et le président de la République est si profond qu'il ne peut recevoir sa solution que de la nation.

Nous n'avons pas votre confiance, ajoute M. le ministre, vous n'avez pas la nôtre. (Applaudissements à droite.)

Le discours qu'on vient d'entendre est la reproduction des protestations déjà formulées contre l'acte du 16 mai. Le gouvernement a regretté, pour le repos du pays, les fausses alarmes, les chimériques inquiétudes que ces manifestations étaient de nature à provoquer. Il a regretté qu'on n'ait pas écouté la voix qui conseillait l'apaisement.

Mais M. le Maréchal de Mac-Mahon n'a pas douté un instant du concours de la France pour faire justice des attaques dirigées contre son pouvoir. (Applaudissements à droite.)

On n'a pas craint de fausser et d'obscurcir la situation politique, il est temps de produire une lumière qui frappe l'attention publique et saisisse la conscience de la nation. On a dit que l'acte du 16 mai jetait le trouble dans le pays et menaçait la paix extérieure, faisant à ce pays l'injure de penser qu'il pourrait le croire. Dès le commencement de 1876, il s'est établi une lutte entre les tendances conservatrices et les tendances radicales.

Le pouvoir a été confié à un homme d'Etat vraiment conservateur et vraiment républicain, Dufaure; mais en face de lui se dressait la fraction avancée de la majorité qui, ne tenant compte ni des sentiments du Sénat, ni de ceux du président de la République, tendait à l'abaissement devant la Chambre des deux autres pouvoirs et à la formation d'une convention nouvelle.

Les hommes modérés ont été bien vite entraînés dans ce courant, ce qui ne pouvait amener que le renversement ou l'abdication des ministres. L'opportunisme s'est efforcé d'adoucir le conflit; l'opportunisme n'est point un radicalisme atténué et mitigé, c'est le radicalisme patient qui se réserve les moyens de s'emparer du pouvoir.

L'honorable M. Gambetta ne contestera pas cette définition, lui dont le programme consiste à revendiquer l'élection des maires dans toutes les communes, sans distinction.

La liberté individuelle placée sous l'égide des lois, les délits politiques de tout ordre déferés au jury, la liberté de la presse sans timbre ni cautionnement, la liberté de réunion et d'association pleine et entière, la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Église et de l'État, l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, l'abolition de tous les fonctionnaires par l'élection et la suppression des armées permanentes, qui sont une cause de ruine, de haine et de déflance. Ce programme a été accepté à titre de mandat contractuel par M. Gambetta, qui lui a juré fidélité et obéissance.

Le 23 mai 1875, M. Gambetta a déclaré à Belleville que le contrat tenait toujours. Si jamais il vient au pouvoir, il devra supprimer les armées permanentes, confier à l'élection la nomination des fonctionnaires, c'est-à-dire désorganiser son pays ou manquer à ses engagements.

Quand on a vu M. Gambetta s'efforcer de séduire une majorité qu'il contenait

provisoirement, c'en était là qu'une stratégie politique destinée à cacher au pays les abîmes vers lesquels on le conduisait. Il y avait donc combat entre les idées révolutionnaires et les idées conservatrices.

On a vu surgir un ensemble de propositions qui formaient un vaste plan d'attaque, dans lequel la majorité s'avancait le drapeau de la désorganisation sociale à la main. C'est alors qu'est intervenu l'acte réparateur du 16 mai, il a enrayer un mouvement au bout duquel il ne pouvait y avoir que l'abaissement de la France.

M. le maréchal de Mac-Mahon a ainsi rétabli l'équilibre constitutionnel en empêchant la Chambre de se transformer en convention. Il a sauvé la Constitution et barré le chemin au radicalisme.

On voudrait déplacer le débat et soutenir que l'acte du 16 mai est un acte d'hostilité contre la Constitution et le produit de l'influence clérical. Mais ce fantôme n'existe pas. Les membres du gouvernement représentent la France de 1789 se défendant contre la France de 1793.

Profondément respectueux de la religion, ils ne sont pas moins attachés à la liberté des croyances, à l'indépendance de la société civile. (Applaudissements à droite.)

L'acte du 16 mai est le sauveur de la Constitution et de la société. Le pays le comprend, l'approuve et l'appuie, il n'en redoute pas les conséquences pour ses affaires. Élu depuis quinze mois, la majorité de la Chambre qui avait annoncé dans ses programmes tant de réformes nouvelles et fécondes, peut-elle dire où sont ses œuvres.

Bien des détails politiques stériles, bien des invalidations de pouvoirs et de vaines interpellations remplissent les ordres du jour. On n'y trouve pas une seule œuvre législative qui ait eu pour objet le développement des affaires du pays.

L'honorable M. Gambetta a déposé un rapport qui remaniait tout le système financier, substituant l'impôt sur le revenu aux quatre contributions directes imposant la rente et les salaires, c'est-à-dire le travail même du pauvre, mais l'éminent M. Léon Say a démontré que ce projet jetterait l'alarme dans tous les esprits.

La séance continue.

(Par voie télégraphique.)

L'acte du 16 mai, ajoute le ministre, a sauvé la société et la constitution. Il n'est pas une menace contre la paix extérieure.

Les membres du gouvernement ont participé dans l'Assemblée constituante à la libération du territoire.

La gauche proteste et fait une ovation à M. Thiers.

M. DE FOURTOU, cent fois interrompu, termine en disant que le Maréchal appelle tous les conservateurs, qu'il est le médiateur et non l'auxiliaire des partis. Le gouvernement ne songe point à favoriser le retour à un passé dont le pays, est à jamais séparé.

M. Gambetta réplique.

Il proteste contre l'allusion de M. Fourtou.

Il dit que le successeur de M. de Mac-Mahon serait un illustre vieillard.

Ces paroles occasionnent un vif incident. M. de Cassagnac est censuré.

M. Gambetta demande que la discussion se fasse promptement, que le ministère ne se laisse pas accuser de sophisme sur le suffrage universel.

M. Gambetta accuse le ministère du 16 mai de laisser croire que l'armée est capable d'un coup d'État; il dit que c'est un ministère ultramontain, contre révolutionnaire.

Il faut que l'étranger sache que si le gouvernement est en des mains suspectes, la nation n'est pas clérical.

M. Gambetta défend la majorité contre les accusations du ministre.

Il prétend que c'est parce que la Chambre était sage qu'on a poussé le Maréchal dans cette aventure.

Quel en sera le résultat? La majorité partira 363; elle revient à 400.

Le pays sait que le triomphe des coalisés amènerait la guerre civile.

M. Gambetta quitte la tribune.

M. Decazes, ministre des affaires étrangères, lui succède.

Il dit qu'il tient à déclarer que les relations avec l'étranger n'ont pas cessé d'être amicales.

La Chambre consultée renvoie la discussion à lundi.

La séance est levée.

LETTRE DE PARIS

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 16 juin 1877.

Toute l'attention est concentrée, en ce jour, sur ce qui se passe à Versailles. Les gauches sont très-intriguées du secret gardé par le gouvernement sur ses projets.

On lit, ce matin, dans le *Mémorial diplomatique*: « Aujourd'hui, après un mois, il semble que le conflit est ce qu'il a été avant la prorogation: l'un des trois pouvoirs constitutionnels persévère dans une opposition absolue vis-à-vis du pouvoir exécutif. De tels conflits ne peuvent se résoudre légalement que par l'union de deux de ces pouvoirs, ou bien le Président et le Sénat marcheront d'accord pour faire céder la Chambre de députés, ou bien les deux Chambres s'uniront contre le Président.

« Nous sommes pour la première alternative, et avec nous, tous les esprits d'ordre, par la simple raison que le pouvoir présidentiel est inamovible jusqu'en 1880, tandis que les deux Chambres

ont plus ou moins sujettes aux fluctuations électorales. Dans de telles conditions, une collision entre le Président, d'une part, et les deux Chambres de l'autre, pourrait provoquer les conséquences les plus graves pour la paix à l'intérieur.

Tout nous fait croire que la majorité du pays est de cet avis. Le Sénat, appelé cette fois à exercer ses prérogatives constitutionnelles, se pénétrera certainement du même sentiment, et aidera le gouvernement à sortir de la crise, en votant la dissolution de la Chambre des députés, pour laisser la parole au suffrage universel. Tous les partis doivent avoir hâte à mettre un terme à l'incertitude qui pèse sur les affaires publiques et privées; personne ne voudra prolonger une situation insoutenable. Aussi sommes-nous convaincus que lorsque nous parlerons la prochaine fois à nos lecteurs, nos vœux seront devenus un fait accompli. »

Malgré des minutieuses investigations, on n'arrive pas à découvrir qui a fait remettre aux sénateurs de droite — à ceux-là seulement — une note contre la dissolution. On croit cependant que cette communication faite avec des formes inusitées et quasi mystérieuses émane de M. d'Audiffret.

D'un autre côté, on répand aussi le bruit que plusieurs membres du groupe royaliste du Sénat, seraient maintenant disposés à voter contre la dissolution.

Toutes ces rumeurs sont mises systématiquement en circulation par les gauches, afin d'inquiéter l'opinion. Aujourd'hui, j'ai pu constater que des individus colportaient la nouvelle qu'un grand nombre de troupes circulaient dans plusieurs quartiers de Paris. Or, il n'y a eu aucun mouvement inusité dans l'armée de Paris. La population ouvrière qui travaille reste calme; quant aux citoyens qui se montent la tête avec la lecture des feuilles radicales, ils se tiennent tranquilles, non pour obéir à la consigne des gauches, mais par la crainte salutaire des chasses-pots.

Le télégraphe vous aura fait connaître la note détaillée par laquelle le *Journal officiel* dément les bruits colportés par la presse républicaine et radical et trop complaisamment reproduits par certaines chambres de commerce, au sujet d'un prétendu ralentissement industriel et commercial depuis l'acte du 16 mai. La note signale, au contraire, une reprise des affaires, précisée depuis le 16 mai.

P. S. — Le Sénat serait disposé à procéder dans un bref délai au remplacement des trois sièges sénatoriaux inamovibles devenus vacants.

On cite comme candidats MM. Lucien Brun, général Chabaud-Latour, duc de Laroche-foucault-Bisaac, comte de Carayon-Latour, Baron de Larcy, Grand-perré, ancien procureur général. Les négociations ont lieu entre les groupes conservateurs pour arrêter leurs trois candidatures définitives. Plusieurs de nos amis sont assez mécontents de l'opposition dirigée par plusieurs membres du centre droit contre la candidature de M. Lucien Brun, mais ils finiront sans doute par comprendre le danger.

Les gauches ne s'attendent pas à l'initiative énergique prise par le gouvernement et à une demande de dissolution avant toute interpellation.

Le désappointement des gauches prises au dépourvu était risible.

Le Sénat déposera mardi, le rapport sur la demande de dissolution; on ne pense pas que la discussion prenne plus d'une séance et, s'il le faut, il y en aura une de nuit.

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les traités de commerce.

Les députés du Nord chez M. le Ministre des finances.

Les députés de l'industrie du Nord, ont été reçus récemment par M. le Ministre des finances qui avait manifesté le désir de les entendre.

Nous pouvons donner à nos lecteurs le compte-rendu de cette entrevue.

M. Petit a demandé à M. le Ministre de quelles exonérations, il allait faire jouir l'industrie, afin de lui permettre de supporter la lutte de plus en plus pénible contre la concurrence anglaise; s'il allait supprimer les droits sur la petite vitesse, s'il allait abaisser les patentes, etc.

M. le Ministre répondit que les exigences du budget ne lui permettraient pas de réaliser ce desideratum.

M. Dubar a fait observer à M. Caillaux que la lutte avec l'industrie d'outre-Manche devenait de plus en plus inégale; — que si toutes nos industries en avaient souffert de 1860 à 1870 — ce qui fut préemptoirement démontré par la grande enquête parlementaire, la position de l'industrie française était devenue bien plus précaire depuis cette dernière époque, attendu que, par suite de la guerre, nos charges s'étaient augmentées de 750 millions, tandis que parallèlement l'Angleterre avait vu diminuer ses siennes de pareille somme; — ce qui ferait au détriment de la France une différence de 1500 millions. Qu'en résulte-t-il? c'est que l'ouvrier, qui supporte tous ces impôts et contributions doit vivre — et que, pour vivre, il lui faut une augmentation de salaire qui nécessairement pèse sur la production de l'industriel français. — Qu'est-ce que fait à un travailleur français l'augmentation provenant des droits et se chiffant par 3 c. sur une chaîne de calicot? La suppression de ces droits fera-t-elle son bonheur, s'il est privé d'ouvrage, si l'avalanche des tissus an-

glais amène la fermeture des ateliers français? Quelle peut-être la compensation des sacrifices qu'on exige de la France?

M. Agache dit à M. le ministre que les filatures de lin se ferment pour ne plus se rouvrir; — qu'il y a à Lille des ateliers représentant un capital considérable complètement inoccupés; — que l'état général de l'industrie est tel que ces immeubles restent sans emploi aucun; — qu'à Douai sur plus de trente mille broches, il y en a en activité 9000 seulement; — que des 700,000 broches de 1864, on ne peut pas en compter plus de 425,000 fonctionnant encore.

M. Motte-Bossut répète à M. le ministre ce qu'il a dit de l'article mélangé chaîne coton et trame laine. — Il y a certainement des industriels qui réalisent des bénéfices à Roubaix; mais se sont de véritables artistes qui possèdent le don de prévoir la mode. Ces fabricants vendent chèrement leurs dessins et la valeur de leurs tissus se raisonne bien plus sur leur cachet de nouveauté, que sur la valeur intrinsèque des matières qui les constituent. L'article de fond manque. Si deux ou trois manufacturiers le produisent encore, que représente ce nombre restreint après des 50 à 100 fabricants qui se livraient à la fabrication de l'uni?

L'Italie, l'Autriche, veulent aujourd'hui avoir une industrie nationale et relèvent leurs barrières, tandis que nous abaissons les autres.

M. Motte ajoute qu'il lui semblait naturel que le gouvernement s'inspirât des intérêts de ses nationaux, qu'il profitât du grand enseignement résultant de l'application des traités de 1860. M. Motte ne craint pas d'affirmer qu'à l'exception de l'industrie des laines fines, toutes les industries mécaniques de France ont eu à souffrir de ces traités. Quel en sera l'effet désastreux si les droits compensateurs aujourd'hui insuffisants sont encore diminués?

Les systèmes qui se succèdent doivent être jugés par leurs résultats. En 1860, nous ouvrons nos portes à l'Angleterre et pendant la période de 17 ans qui vient de s'écouler, la filature française, loin de se développer, a perdu en coton, 200 mille broches. En Amérique, des droits presque prohibitifs, étaient appliqués en 1864. A cette époque, on y comptait 4 millions de broches. Aujourd'hui l'Amérique en a monté et en alimente 11 millions! M. Jules Simon nous a allégué qu'il fallait à la France des alliances. Est-ce l'industrie française qui sera éternellement condamnée à les payer?

En 1860, nous avons sacrifié à l'Angleterre la production des textiles; en 1864, nous lui avons sacrifié notre navigation.

Comment a-t-elle répondu aux pertes que nous nous sommes imposées? En 1870, non-seulement, elle ne nous a fourni ni un homme ni un schelling. Elle n'a même pas dit un mot en notre faveur.

On nous oppose l'intérêt de nos départements viticoles. Nous n'importons pas en Angleterre un demi pour cent de nos vins, et ce n'est pas un abaissement de quelques centimes au litre qui en étendra la consommation dans ce pays, accoutumé à la bonne bière: ce qui s'est passé à nos portes nous le prouve surabondamment. La grande usine de Fives avait amené dans le Nord, 150 à 200 ouvriers lyonnais; elle voulait respecter leurs habitudes, elle fonda des estaminets au vin où l'on vendait le vin par litre et même par verre. Après moins de 18 mois, l'usage du vin avait disparu, et ces ouvriers préféraient la bière du Nord. Il en sera de même en Angleterre où les ouvriers continuent à boire de la bière, et ne changeront pas leurs habitudes pour adopter le vin français.

M. le ministre consulta alors son dossier et constata que le précédent ministère avait concédé 10 0/0 sur les droits compensateurs actuels pendant une période de 5 ans; 10 autres 0/0, soit en totalité 20 0/0 sur les droits pendant 5 autres années, à la condition que l'Angleterre réduise le droit sur les vins de 27 c. à 9 c. le litre.

Seulement, ajouta M. Motte, la France expédie en Angleterre un demi pour cent de ses vins, tandis que les anglais, à Amiens, exportent 70 0/0 de la production de velours, puisque à côté des 110,000 pièces fabriquées par toute la France, ils y ont introduit en 1876, 80,000 pièces. Où est la compensation?

M. le ministre a paru préoccupé des arguments présentés pour l'industrie française. Il a promis d'en tenir compte dans la mesure du possible, ajoutant néanmoins que tout dépendait aujourd'hui et de la réponse des députés anglais et de la détermination que prendraient les grands pouvoirs publics.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Les nouvelles de Versailles étaient attendues avec impatience, hier soir, à Roubaix. On s'arrachait le *Journal de Roubaix*, qui a pu donner, dès sept heures, les principales parties du Message lu au Sénat, et de la déclaration de M. de Fourtou, lue à la Chambre.

Malheureusement, comme il arrive souvent aux jours de grandes séances parlementaires, les lignes télégraphiques étaient encombrées, et nos dépêches ne nous parvenaient qu'à des intervalles très-éloignés.

L'édition à cinq centimes que nous avions annoncée pour neuf heures, n'a pu paraître que vers dix heures. Elle

contenait la fin du Message, l'annonce du renvoi de la demande de dissolution des Bureaux du Sénat, et la suite de la discussion de la Chambre. Elle a été littéralement enlevée par la foule qui stationnait aux abords de nos bureaux. Sous tous les réverbères on lisait et on commentait les nouvelles de la journée.

On nous annonce qu'il vient d'être prescrit de nouveau aux lieutenants-colonnels, chefs de divers régiments territoriaux, d'encourager, autant que possible, les exercices de tir à la cible parmi les hommes de leurs régiments. De grandes facilités leur seront données pour cela; des armes seront mises à leur disposition et des récompenses pour prix de tir, que les hommes sont autorisés à porter, leur seront accordées.

La police de Lille vient de mettre la main sur toute une bande de voleurs et de leurs complices. Les nommés Jean Clavière, garçon de magasin; L. Lefort, domestique à La Madeleine, et la femme Vandendaele, blanchisseuse, ont été arrêtés. Plusieurs autres sont encore recherchés. Ils sont tous inculpés de vols nombreux au préjudice de M. Lemaitre-Demester, négociant, rue des Buissons, à Lille.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 16 juin.

Les 3 Grecs du Bal des Vieillards.

L'affaire des trois Grecs, Gaudry, Zuyderoff et Colson, s'est continuée, hier, devant le tribunal correctionnel.

M. le substitut Bidaert s'élève avec force contre ces tricheries au jeu qui sont un vol manifeste. Il réclame une sévère application de la loi.

M^e Boitelle a la parole pour Colson. Il discute une à une toutes les charges accumulées contre son client.

M^e Guichard présente la défense de Gaudry. Son client, qui, du reste paraît le moins coupable, est venu à Lille pour toute autre chose que pour jouer et, par suite, que pour tricher. Le jeune et brillant défenseur reproche vivement au ministère public d'avoir chargé d'ordre mesure cet employé de commerce qui n'a jamais été et qui ne sera jamais ni un joueur ni un escroc. C'est un jeune homme qui s'amuse, rien de plus. L'avocat espère un acquittement complet.

Enfin, M^e Delemer prend la parole pour Zuyderhoff. La tâche du très-habile défenseur est difficile. Les antécédents de l'accusé ne plaident pas en sa faveur. M^e Delemer explique chacun des points incriminés de la vie de son client, et il termine en disant que si une condamnation doit frapper Zuyderhoff, elle ne pourra qu'être légère.

Le tribunal renvoie le prononcé du jugement à vendredi prochain.

La paroisse de Bruai était, mardi le théâtre d'une imminente cérémonie: la bénédiction de l'église affectée au service religieux des militaires de la fosse Thiers.

Fidèle à ses bonnes et vieilles traditions, la Compagnie d'Anzin fait marcher, de pair, dans l'étendue de sa vaste exploitation, le progrès moral et le progrès matériel: elle creuse des puits et bâtit des églises; elle développe sa population ouvrière et augmente le nombre des écoles.

A 9 h. 1/4, un train spécial attendait, à la gare d'Anzin, les nombreux invités de la Compagnie: Mgr Monnier, évêque de Lydda et auxiliaire du Cardinal, M. l'abbé Destombes, vicaire général, M. le chanoine Desfontaines, doyen de Saint-Nicolas, M. l'abbé Laine, doyen de St-Géry, M. le curé d'Anzin, M. le directeur général de la Compagnie, M. le baron de Lagrange, administrateur, M. Gidon, chef du contentieux et maire d'Anzin, et Messieurs les employés supérieurs de la Compagnie.

A l'arrivée du train, le conseil municipal de Bruai, l'excellent musicien de cette commune, la compagnie des Archers, les mineurs de la fosse Thiers et une immense population, accourus des environs, attendaient Mgr de Lydda et firent au vénérable prélat l'accueil le plus sympathique. Après s'être arrêté quelques instants chez M. Lemaitre, directeur de la fosse Thiers, dont l'habitation avait été magnifiquement décorée pour la circonstance, le cortège se dirigea vers la nouvelle église.

La cérémonie s'est accomplie dans l'ordre le plus parfait et au milieu du recueillement de cette immense assemblée, Mgr de Lydda, s'inspirant de la circonstance, trouva les accents les plus chaleureux, pour redire à son nombreux auditoire, les bienfaits dont le peuple est redevable à la Religion et l'union étroite qui doit exister entre l'Église et la population ouvrière.

L'attitude de mineurs pendant cette cérémonie, a été, comme toujours, profondément religieuse et ces braves ouvriers ont témoigné, une fois de plus, de l'excellent esprit qui les anime.

Un crime vient d'être découvert à Noyelle-Vion, par le garde-champêtre qui, en faisant sa tournée habituelle, a trouvé, au lieu dit, *La Poterie*, dans un trou de bûche, le cadavre de Théophile Pierson, âgé de 63 ans, jardiner à Noyelle-Vion.

Le cadavre portait six plaies autour du cou et une autre à la poitrine, ainsi que de nombreuses contusions.

Le parquet de St-Pol s'est transporté sur le théâtre du crime et a ouvert une enquête.

Deux individus étrangers au pays, et dont on a le signalement, sont recherchés.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBÈQUES

Les amis et connaissances de la famille WAELLES-DEVEY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Victor-Léon WAELLES, décédé à Watrelos, le 17 juin 1877, à l'âge de 70 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et